

Nombre de Délégués :

En exercice 114
Présents 58
Procurations 9
Votants 67

DELIBERATION N°14-220324

Objet: Versement de subventions en 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mars, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", Commune de Marcillac-St-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : le 08 mars 2024

Joël PARKITNY

Etaient présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :

ARCHIGNAC BORREZE CALVIAC EN PERIGORD CARLUX CARSAC AILLAC

Sylvie MENARDY
Marie-Laure FERBER
Laurent LACOMBE
Guy ESTRUC
Alain PERIQUOI
E Gérard VIELLE
Jacques FERBER

Jean-Pierre PLANCHE

Héloïse MARADENE

Dominique HERMENAULT

Catherine CHEYROU

PAULIN
PECHS-DE-L'ESPERANCE
SALIGNAC EYVIGUES
SIMEYROLS
PRATS DE CARLUX
ST CREPIN ET CARLUCET

ST GENIES
ST JULIEN DE LAMPON
STE MONDANE
VEYRIGNAC

STE MONDANE
VEYRIGNAC

STE MONDANE
Jean-Pierre HAMEL
Eric BOURDET
Jocelyne MANIERE

Gérard TEILLAC
Chantal LAVILLE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

Brigitte CAPMAS-REBOUISSOU

BOUZIC CASTELNAUD LA CHAP. CENAC ET ST JULIEN DAGLAN

Maurice LAPOUGE Francis COUSIN

Séverine RAMOS

DOMME FLORIMONT GAUMIER GROLEJAC

Jocelyne TIREL-LALAUDE

NABIRAT ST AUBIN DE NABIRAT

VEYRINES DE DOMME

Christian GARRIGOU

Damien BARD

ST CYBRANET ST LAURENT LA VALLEE ST MARTIAL DE NABIRAT ST POMPON Alain BIELHER
Lilian GILET
François DEFONTAINE
Pierre COUDON
Jean-Pascal FARINA

Hervé MENARDIE
Pascal MISSIAEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE :

ALLAS LES MINES CASTELS-BEZENAC MEYRALS

Yves GAROUTY Hervé CARVES Jacqueline JOUANEL Sylvain BRUNEY Alain FREREBEAU

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS COLY-ST AMAND FANLAC Jean-Marie DESCAMP

LA CHAPELLE AUBAREIL LES FARGES MONTIGNAC Sébastien FRIT

PEYZAC LE MOUSTIER SERGEAC

Hervé DUVAUCHELLE Pierrette BLEMONT Gé KUSTERS Patrick LE MELLEDO Jean-Pierre MEGE

ST LEON SUR VEZERE THONAC VALOJOULX

Odile ROUX

AR Prefecture

024-252402284-20240322-14_220324-DE Reçu le 03/04/2024

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC et CAZENAC LA ROQUE GAGEAC MARCILLAC ST QUENTIN MARQUAY PROISSANS SARLAT LA CANEDA ST ANDRE-ALLAS ST VINCENT DE COSSE Serge PARRE
Jérôme PEYRAT
Michel ANDRE
Nathalie GLEMAREC
Patrick CROUZILLE
Marlies CABANEL
Céline DUVAL
Nathalie BALLERAND
Eric ALARD

Françis VAUCEL Jacques TUNEU

Eric ALARD Christine DANGREMONT

ST VINCENT LE PALUEL STE NATHALENE TAMNIES VEZAC

Sylvie DELBARY

Christian ROBLES

Excusés:

VITRAC

Mme Marion CHAPUT (Saint-Geniès), M. Charles MOLINA (Saint-Geniès).

Procurations:

Mme Marie-Pierre VALETTE (Sarlat-la-Canéda) donne procuration à Mme Marlies CABANEL (Sarlat-la-Canéda); Mme Catherine BERTHELOT (La Chapelle-Aubareil) donne procuration à Sébastien FRIT (La Chapelle-Aubareil); M. Guy PRIESTER (Pechs-de-l'Espérance) donne procuration à M. Gérard VIELLE (Pechs-de-l'Espérance); M. Patrick ARMAGNAT (Domme) donne procuration à M. Francis COUSIN (Domme); M. Pierre CHEVALIER (Borrèze) donne procuration à M. Dominique HERMENAULT (Borrèze); Mme Elisa COUSIN (Aubas) donne procuration à M. Jean-Marie DESCAMP (Aubas); M. Vincent JARDEL (Sergeac) donne procuration à Mme Pierrette BLEMONT (Sergeac); Mme Claudine FARFAL (Saint-Cybranet) donne procuration à M. Alain BIELHER (Saint-Cybranet); M. Jean-Jacques ALBIE (Saint-André-Allas) donne procuration à Mme Céline DUVAL (Saint-André-Allas).

Mme Marlies CABANEL (Sarlat-la-Canéda) a été élue secrétaire de séance.

Le Président propose au Comité Syndical de définir les subventions à verser pour l'exercice 2024, afférentes au budget général du SICTOM DU PERIGORD NOIR.

Il propose:

- de renouveler les subventions accordées en 2023,
- d'apporter une aide de 50% pour la réalisation d'études préalables à la création de plateforme de compostage collectives (délibération du 08/03/2024)

Après avis du Bureau Syndical en date du 18/03/2024, Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Donne son accord** pour verser les subventions suivantes :

| La ligue contre le cancer | 1 600€ |
|--|--|
| L'AOSPC | 320€ par adhérent |
| Le facteur | 50€ |
| Les sapeurs-pompiers | 50€ |
| L'association Bergobouch | 10€ |
| L'association Compost'ère | 1 000€ |
| Signalétique informative | A hauteur de 15% du montant HT |
| pour les professionnels du tourisme | et après signature d'une convention |
| Projets collectifs: Etudes préalables à la | Participation financière à la réalisation de |
| création de plateforme de compostage | ces études à hauteur de 50% du coût |

AR Prefecture

024-252402284-20240322-14_220324-DE Reçu le 03/04/2024

- Autorise le Président à signer toutes pièces à intervenir en ce sens.

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 22 mars 2024.

PERFORD F

Jérôme PEYRAT Président